

# Le rapporteur Hugonet défend l'assouplissement du régime d'autorisation applicable aux éditeurs de chaînes hertziennes

La commission culture du Sénat a adopté le 5 mai le projet de relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère du numérique. Les sénateurs avaient jusqu'au 3 mai 2021 à 12 heures pour déposer leurs amendements en commission. Au total, 89 amendements avaient été présentés, dont 27 par le rapporteur Jean-Raymond Hugonet qui ont tous été adoptés. NPA Conseil fait le point sur les demandes du rapporteur.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter